

LA LUTTE CONTRE LES CANCERS PÉDIATRIQUES : une préoccupation permanente pour l'Institut national du cancer

Dans une audition devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale ce mercredi 23 septembre, le Pr Norbert Ifrah, président de l'Institut national du cancer et Monsieur Thierry Breton, son directeur général, ont fait le point sur les enjeux, les actions et les perspectives de la lutte contre les cancers pédiatriques en France.

Chaque année, 2 200 enfants et adolescents sont nouvellement touchés par un cancer. Malgré un taux de guérison qui atteint 80 % à 5 ans, cette maladie demeure la première cause de décès prématuré chez les enfants de plus de 1 an. Les séquelles, liées aux traitements, concernent par deux tiers de ceux qui ont survécu. Par ailleurs, le risque de second cancer est majoré et susceptible de se manifester tout au long de la vie.

L'audition du Pr Ifrah et de Monsieur Breton avait pour objectif de faire le point sur l'ensemble des actions relatives à la lutte contre les cancers pédiatriques en France et notamment sur l'application de la loi du 8 mars 2019 ; loi visant à « renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli ».



À cette occasion, l'Institut a publié un document [« La lutte contre les cancers pédiatriques en France : enjeux, actions et perspectives »](#), présentant une vision d'ensemble et détaillée des actions déjà entreprises dans la lutte contre les cancers pédiatriques et des projets à venir. Au-delà de l'amélioration des taux de guérison ou de la survie globale, ces actions visent à transformer la qualité de vie pendant et après leur traitement, en œuvrant aux innovations thérapeutiques et en structurant un suivi, aussi long que nécessaire, personnalisé et accessible.

À propos de l'Institut national du cancer

Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, l'Institut national du cancer est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État. Chargé de coordonner les actions de lutte contre les cancers, l'Institut, par sa vision intégrée de l'ensemble des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale, économique liées aux pathologies cancéreuses, met son action au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système de santé, de la population générale, des professionnels de santé, des chercheurs et des décideurs dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, et de la recherche.

La loi du 8 mars 2019 confie à l'Institut national du cancer la mission de proposer « en coordination avec les organismes de recherche, les opérateurs publics et privés en cancérologie, les professionnels de santé, les usagers du système de santé et autres personnes concernées, une stratégie décennale de lutte contre le cancer, arrêtée par décret ».

www.e-cancer.fr [twitter](#)

Contact presse

Institut national du cancer - Responsable des relations media - Lydia Dauzet – 01 41 10 14 44 - presseinca@institutcancer.fr